

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	3

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (3) :

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (41) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Le comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron doit se prononcer sur le compte de gestion 2024 présenté ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64100 - PETR CENTRE OUEST AVEYRON

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	71 160,34		35 294,07		106 454,41
Fonctionnement	404 013,98		25 266,04		429 280,02
TOTAL I	475 174,32		60 560,11		535 734,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	475 174,32		60 560,11		535 734,43

Après s'être assuré que M. SOULAGE, Comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,**
- **d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**17 AVR. 2025**

Publié ou notifié le : ...**17 AVR. 2025**..

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN



La secrétaire de séance,

Karine CLEMENT



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du Compte de Gestion 2024**

Date de décision: **15/04/2025**

Date de réception de l'accusé **17/04/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **250415_07DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20250415-250415_07DL-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Decisions budgetaires

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **250415-07 DL Approbation CG 12.pdf (99_DE-012-200050565-
20250415-250415_07DL-DE-1-1_1.pdf)**